



DOSSIER ANCIENS MILITAIRES FO REMPORTE LA BATAILLE !

CONSEIL DE PRUD'HOMMES

Le 26 mai, 120 salariés d'EDF SA, qui ont fait confiance à FO pour défendre leurs intérêts, ont gagné en départage au tribunal des prud'hommes de Paris.

La fédération FO Énergie qui faisait partie des plaignants pour « défense de l'intérêt collectif des salariés » a également gagné.

Cette victoire permet à ces anciens militaires de récupérer dans leur échelon une partie de leur temps passé sous les drapeaux (avec effet rétroactif de 3 ans).

Là où toutes les autres organisations syndicales ont perdu au tribunal sur ce même dossier, la compétence du service juridique de FO a permis à ces salariés la réparation de leur préjudice.

EDF SA a un mois pour éventuellement saisir la cour d'appel de cette décision.

Quelle que soit la posture de la Direction d'EDF, les syndicats FO, avec leur fédération, eux sont dans l'action et déterminés pour défendre les droits des salariés.

**Les anciens militaires ont droit au respect
et cela passe par le respect de leurs droits !**

